

Procès-Verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale du conseil municipal qui s'est tenue le mercredi 22 juin, à 19 h à la salle Normand Beaudoin, située au 337, rue Principale.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles LaBarre, maire
 François Robidoux
 Michel Côté
 Christine Quénet
 Gervayse Bergeron-Vigneault
 Alain Raymond

Le directeur général, Réal Savoie et l'adjointe administrative, Pauline Vrain, assistent également à la session.

2011-06-104. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

2011-06-105. CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le greffier constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Michel Côté**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter l'agenda déposé.

2011-06-106. ENTENTE INTERMUNICIPALE – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'une OBNL ne peut-être formée afin de mettre en commun des services de travaux publics entre deux municipalités ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Michel Côté**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- d'appuyer la mise en place d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, afin de mettre en commun les ressources humaines et matérielles des départements de travaux publics de chacune d'elle ;

Procès-Verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- de mandater la firme Monty, Coulombe, senc. pour créer l'entente intermunicipale pour un montant maximal de 2 000 \$, taxes en sus. Les honoraires seront partagées entre Ste-Anne-du-Sault et Daveluyville à raison de 60% et 40% respectivement ;
- que cette entente soit par la suite présentée et acceptée par les Conseils respectifs.

2011-06-107. ACHAT CAMION CUBE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acheter un camion cube pour les services de travaux publics et que plusieurs camions ont été envisagés ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Gervayse Bergeron-Vigneault**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'acheter le camion cube Ford CTV 2004 chez Hébert au montant de 12 000 \$, taxes en sus et d'autoriser le directeur général à signer les documents relatifs.

2011-06-108. FIN DE LA SESSION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Michel Côté**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de lever l'assemblée à 18 h 59.

Gilles LaBarre, maire

Réal Savoie, directeur général et secrétaire-trésorier